



Procès-Verbal du Bureau Syndical  
Séance du 10 décembre 2024

Le mardi 10 décembre 2024, à 10 heures 30, les membres en exercice du Syndicat des Eaux du Bas-Léon se sont réunis en salle de réunion du Syndicat, à Kernilis, sous la présidence de Madame Marguerite LAMOUR.

Etaient présents les délégués suivants : Christophe BELE, Marie-Annick CREAC'HADEC, Marguerite LAMOUR, Gilles MOUNIER, René PAUGAM

Etaient absents : Anne BESCOND, Lucien KEREBEL, Guy TALOC

Madame la Présidente salue les membres du bureau réunis en salle de réunion du Syndicat des Eaux du Bas-Léon à Kernilis, pour la quatrième séance du Bureau Syndical de cette année.

Madame la Présidente présente aux membres l'ordre du jour de la séance.

## I. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Affaire non soumise à délibération :

- Projection du prix de l'eau 2025-2030

Madame la Présidente informe les membres qu'il convient lors de cette séance de définir une orientation pour le prix de vente de l'eau. Elle précise qu'une analyse financière a été réalisée par le cabinet « Ressources Consultants Finances » (RCF), dont le rapport est remis sur table aux membres présents.

La Directrice présente rapidement le rapport de l'analyse réalisée par « RCF » et précise que plusieurs facteurs externes impactent le prix de vente de l'eau du Syndicat, notamment :

- L'évolution des besoins en eau des collectivités adhérentes (un courrier leur a été adressé)
- Le contrat de délégation de service public avec Suez (intégration filière boue au 01/01/2026 => avenant à négocier)
- Le prix de vente de l'eau par Eau du Ponant (augmentation annoncée du fait de travaux sur les différentes usines sur la période 2026-2035).

Monsieur GUENNICK (service eau du Département) ajoute qu'une augmentation du prix de l'eau est attendue et que toutes les petites ressources du territoire, au nombre de 180, seront nécessaires pour alimenter en eau l'ensemble du département.

L'augmentation de la part du SEBL est liée au montant élevé des investissements d'ampleur engagés par la structure et aussi, pour 2025, aux besoins de fonctionnement encore très élevés (gestion des boues de l'usine et désenvasement des étangs).

Une des simulations présentées par « RCF » préconise une évolution du prix provisoire de l'eau à +5% en 2025 ; soit 1,06€/m<sup>3</sup>, sur la base de 3 980 000 m<sup>3</sup> livrés.

Il est rappelé que le prix définitif sera établi sur la base des volumes réellement livrés, la régulation intervenant lors de la facturation du dernier trimestre.

L'ensemble des membres s'entendent sur le fait qu'il faille sécuriser les recettes et qu'une hausse de 5% est sécuritaire. Un courrier sera adressé, en ce sens, aux EPCI adhérents.

## II. SAGE ET PROGRAMMES OPERATIONNELS

Affaires soumises à délibération :

- Bassin versant de la Flèche : programme d'actions milieux aquatiques
- Bassin versant de l'Aber Wrac'h : programme d'actions milieux aquatiques
- Bassin versant de Quillimadec : programme d'actions milieux aquatiques
- Bassin versant de l'Aber Wrac'h : programme d'actions et plan financement 2025
- SAGE Bas-Léon : programme d'actions 2025 et plan financement
- Prévention Inondation Digue Rousseau – Demande de Fonds vert

Madame BARIC, animatrice du SAGE, rappelle à l'assemblée que les programmes d'actions concernant les milieux aquatiques, menés sur les bassins versants de la Flèche, de l'Aber Wrac'h et du Quillimadec s'inscrivent dans le « Contrat de Territoire Unique » Bas-Léon coordonné par le Syndicat des Eaux du Bas-Léon et signé par l'ensemble des maîtres d'ouvrage locaux. Etablis pour la période 2020-2025, ces programmes s'articulent autour d'une programmation en 2 fois 3 ans (2020-2022 puis 2023-2025). Ils sont engagés avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Bretagne. Le Conseil Départemental du Finistère, non signataire du contrat unique, reste toutefois financeur de certaines actions.

L'objectif de ces programmes est l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau dans les meilleurs délais.

Madame BARIC présente ensuite chaque programme individuellement.

- Délibération n°35 : Bassin versant de la Flèche – programme d'actions milieux aquatiques  
Plan de financement des actions pour 2025  
Avenant à la convention 2020/2025

Ce programme est le plus conséquent pour 2025. Une priorisation d'intervention est proposée sur cette masse d'eau en 2025, avec un budget total de 141 400 €. Le reste à charge des collectivités étant revu à la hausse, un avenant à la convention 2020/2025 sera pris.

Le plan de financement 2025 du programme d'actions milieux aquatiques sur le bassin versant de la Flèche est ainsi soumis au vote.

VOTE :      Contre : 0      Abstention : 0      => Acté à l'unanimité

- Délibération n°36 : Bassin versant de l'Aber Wrac'h – programme d'actions milieux aquatiques  
Plan de financement des actions pour 2025  
Avenant à la convention 2020/2025

Etant classée en bon état morphologique, la masse d'eau Aber Wrac'h ne peut prétendre aux subventions de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. Cependant, afin de préserver les milieux et la qualité de l'eau, le choix a été fait de maintenir une dynamique d'intervention et de travaux. Le budget prévisionnel pour la réalisation de ces actions est de 28 700 €. Le reste à charge des collectivités étant revu à la hausse, un avenant à la convention 2020/2025 est nécessaire.

Le plan de financement 2025 du programme d'actions milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Aber Wrac'h est ainsi soumis au vote.

VOTE :      Contre : 0      Abstention : 0      => Acté à l'unanimité

- Délibération n°37 : Bassin versant de Quillimadec – programme d'actions milieux aquatiques  
Plan de financement des actions pour 2025  
Avenant à la convention 2020/2025

Madame BARIC précise que ce programme ne concerne pas l'opération sur l'étang du Pont. Les actions envisagées sont en lien avec l'entretien de rivière et des suivis piscicoles. Le budget prévisionnel pour la réalisation de ces actions est de 30 400 €. Le prévisionnel inscrit pour 2025 à la convention 2020-2025 étant supérieur au montant réajusté, un avenant sera pris.

Le plan de financement 2025 du programme d'actions milieux aquatiques sur le bassin versant de Quillimadec est ainsi soumis au vote.

VOTE :      Contre : 0      Abstention : 0      => Acté à l'unanimité

- Délibération n°38 : Bassin versant de l'Aber Wrac'h – programme d'actions et plan de financement 2025

Madame BARIC précise les actions envisagées sur le bassin versant Aber Wrac'h pour 2025 :

- poursuivre les actions engagées auprès de la profession agricole, des communes et des particuliers sur les volets agricole, qualité de l'eau, biodiversité et milieux aquatiques afin de pérenniser l'amélioration de la qualité de l'eau (captage prioritaire),
- mettre en œuvre, via convention de délégation, les actions "milieux aquatiques", pour le compte des Communautés de Communes du Pays des Abers, de Landerneau-Daoulas et de Lesneven-Côte des Légendes, compétentes pour la GEMAPI<sup>1</sup> depuis le 01/01/2018,

<sup>1</sup> Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

- poursuivre le développement du programme de travaux Breizh-Bocage,
- animer le comité de pilotage local qui est également le comité de suivi des mesures de protection de la prise d'eau de Baniguel,
- contribuer à l'élaboration du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) prélevées à Baniguel. En effet, chaque structure en charge de la production d'eau potable doit identifier les dangers et évaluer les risques sanitaires réels ou potentiels susceptibles d'affecter l'alimentation en eau potable. Cela vise à prévenir/définir des mesures de contrôle nécessaires pour réduire voire éliminer les risques.

Le budget prévisionnel spécifique Aber Wrac'h s'élève à 30 720 € (*hors programme Breizh Bocage et Milieux Aquatiques*). Le reste à charge pour le Syndicat s'élèvera à environ 50 % au regard des subventions qui devraient être allouées par les financeurs (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil Départemental du Finistère, Région Bretagne).

Le programme d'actions et le plan de financement 2025 sont ainsi soumis au vote des membres du bureau.

**VOTE :**      **Contre : 0**      **Abstention : 0**      => **Acté à l'unanimité**

- Délibération n°39 : SAGE du Bas-Léon – programme d'actions et plan de financement 2025

Le programme d'actions 2025 du SAGE Bas-Léon s'inscrit dans le cadre du contrat territoire unique Bas-Léon (2023-2025) piloté par le SEBL en partenariat avec les collectivités locales et les financeurs. Il doit permettre d'assurer la continuité des actions menées en faveur de la reconquête de la qualité des eaux et milieux associés à l'échelle du SAGE. Il s'agit, pour 2025, de poursuivre et renforcer les volets suivants :

- Animation de la Commission Locale de l'Eau,
- Coordination, animation et appui technique auprès des structures porteuses locales, renforcement des partenariats inter-SAGE,
- Participation active à la phase de concertation de l'AELB sur l'Etat des Lieux Loire Bretagne 2028-2033,
- Appui des territoires sur les enjeux GIEP et économie d'eau (accord Bas-Léon, plan résilience avec AELB),
- Renforcement des actions en faveur de la préservation du littoral,
- Mise en œuvre des volets milieux aquatiques délégués,
- Suivi de la qualité des eaux,
- Communication et sensibilisation tous publics,
- Renforcement des actions transverses engagées auprès des différents publics cibles :
  - o volet agricole : captages prioritaires, PAEC, diagnostics bactériologiques
  - o volets bocage et biodiversité : renforcement de la coordination, de l'animation et de la mise en réseau des partenaires,
  - o zones humides : poursuite de l'étude sur les marais retro-littoraux,
  - o sensibilisation du grand public aux enjeux de l'eau ,
  - o participation active de la cellule SAGE au suivi du plan « algues vertes » porté par la CLCL : (veille à la cohérence avec les enjeux du SAGE),
- Amélioration des connaissances sur le volet quantitatif : lancement d'une étude hydrologie et usages (100 000€),
- Réalisation du Bilan du CTU 2020-2025 et préparation du programme 2026-2031 (incluant la mise en œuvre de commissions thématiques).

Le budget prévisionnel 2025 pour l'animation du SAGE du Bas-Léon et la mise en œuvre du CTU s'élève à 571 063 €. Le reste à charge devrait s'élever à 196 396 € environ, soit près de 35 % après déduction des subventions prévisionnelles allouées par les financeurs (Agence de l'Eau Loire-Bretagne, Conseil Départemental du Finistère, Région Bretagne, FEDER).

Le programme d'actions et le plan de financement 2025 sont ainsi soumis au vote des membres du bureau.

**VOTE :**      **Contre : 0**      **Abstention : 0**      => **Acté à l'unanimité**.

- Délibération n°40 : Prévention des inondations Digue Rousseau – demande de Fonds vert

Le Syndicat des Eaux du Bas Léon a été désigné par HLC et la CLCL comme gestionnaire unique de la compétence prévention des inondations sur le système d'endiguement de la digue Rousseau par la signature d'une convention tripartite de délégation de la compétence « protection des inondations (PI) » signée le 18 décembre 2023.

En 2021, une visite technique approfondie (VTA) et une étude de danger (EDD) avaient été réalisées afin d'élaborer un dossier d'autorisation de système d'endiguement. Ces études préconisent divers travaux de remise en état de l'ouvrage afin d'assurer sa tenue dans le temps. Des études de définition technique et financière plus précises de ces travaux sont nécessaires afin de lancer la phase opérationnelle de réalisation.

La Présidente informe que le Préfet du Finistère a transmis le projet d'arrêté complémentaire régularisant le système d'endiguement dit « Rousseau » sur les communes de Goulven et Tréflez et protégeant contre les submersions marines, à la demande du Syndicat des Eaux du Bas-Léon.

Au regard de l'état non satisfaisant de l'ouvrage, l'avis du SEBL est très réservé d'autant que sa responsabilité sera engagée. La Présidente précise son intention de répondre aux sollicitations de l'Etat, en mettant en avant le mauvais état de cet ouvrage et les risques encourus. De plus, elle souligne les réelles difficultés à trouver des prestataires pour la réalisation des missions de maîtrise d'œuvre.

Le Vice-Président en charge des milieux aquatiques précise que le Syndicat n'a pas eu le choix de prendre en charge ou non cet ouvrage, cela a été imposé par l'Etat.

Le coût des études évoquées s'élève à 85 040€ pour lequel une demande de fonds vert a été sollicitée en 2024. Ce budget est soumis au vote des membres du bureau.

VOTE :      Contre : 0      Abstention : 0      => Acté à l'unanimité

### III. RESSOURCES HUMAINES

#### Affaire soumise à délibération :

- Protection sociale complémentaire : Prévoyance

Lors du comité syndical du 12 novembre 2024, les modalités de versement ainsi que le montant de la prise en charge financière du Syndicat des Eaux du Bas-Léon au titre de la protection sociale complémentaire prévoyance ont été délibérés. Le mode de participation (convention de participation ou labellisation) n'avait pu l'être. En effet, les agents n'ayant eu les informations du Centre de Gestion que peu de temps avant la plénière, étaient encore en prospection.

Lors d'une réunion de l'équipe du SEBL, le 28 novembre 2024, un vote à bulletins secrets a été organisé afin de connaître la préférence des agents quant au mode de participation :

- Convention de participation : 2 bulletins
- Labellisation : 7 bulletins
- Sans avis : 7 bulletins

Aussi, la participation du SEBL aux frais de garantie de prévoyance se fera sur les contrats labellisés. Ce mode de participation est soumis au vote des délégués.

VOTE :      Contre : 0      Abstention : 0      => Acté à l'unanimité

#### Affaire non soumise à délibération :

- Nombre de jours de RTT attribué aux agents exerçant à 80%

Depuis 2009, lors de la 1<sup>ère</sup> demande de temps partiel (80%) d'un agent, le droit à RTT accordé était de 18 jours par an. Cependant, il s'avère que la proportion de 23 jours à 80% est égale à 18,4 jours. Ce qui fait un droit arrondi à 18,5 jours de RTT sur l'année.

Ce droit est applicable dès 2024, avec une rétroactivité conforme à la règle quadriennale.

### IV. AFFAIRES GENERALES

#### Affaire non soumise à délibération :

- Véhicules du Syndicat des Eaux du Bas-Léon

La Renault Mégane du SEBL, acquise en janvier 2016, se met régulièrement en défaut (nombreux voyants du tableau de bord s'allument et le véhicule tremble). L'utilisation de ce véhicule est non sécuritaire et ne permet plus la réalisation de longs trajets.

Les deux autres véhicules du Syndicat étant des utilitaires, une voiture « routière » est nécessaire pour permettre aux agents de se rendre aux réunions, formations, ... Aussi, l'acquisition d'un véhicule d'occasion en remplacement de la Mégane est validée par les membres du bureau.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président  
Pour la Présidente empêchée,  
Par application de l'article L.2122-17 du CGCT

Christophe BELE

A handwritten signature in blue ink, reading "Christophe BELE", is written over a circular official stamp. The stamp has the text "SYNDICAT DES EAUX DU BAS-LEON" around its border.

Annexe : Liste des présents et excusés

| Civilité | Prénom       | NOM          | Structure représentée | Présent | Excusé |
|----------|--------------|--------------|-----------------------|---------|--------|
| Monsieur | Christophe   | BELE         | CLCL                  | X       |        |
| Madame   | Anne         | BESCOND      | Haut-Léon Communauté  |         | X      |
| Madame   | Marie-Annick | CREAC'HCADEC | CCPA                  | X       |        |
| Monsieur | Lucien       | KEREBEL      | CCPI                  |         | X      |
| Madame   | Marguerite   | LAMOUR       | CCPI                  | X       |        |
| Monsieur | Gilles       | MOUNIER      | CCPI                  | X       |        |
| Monsieur | René         | PAUGAM       | CLCL                  | X       |        |
| Monsieur | Guy          | TALOC        | CCPA                  |         | X      |
|          | 8            |              |                       | 5       | 3      |

Liste des invités

| Civilité | Prénom    | NOM            | Structure          | Présent | Excusé |
|----------|-----------|----------------|--------------------|---------|--------|
| Madame   | Michèle   | ABHERVE        | SEBL               | X       |        |
| Madame   | Anne      | ABHERVE GUEGUE | Comptable Publique |         |        |
| Madame   | Mélanie   | BARIC          | SEBL               | X       |        |
| Monsieur | Julien    | CHARBONNEL     | ARS                |         |        |
| Madame   | Françoise | DAMIEN         | SEBL               | X       |        |
| Madame   | Noémi     | DEBAT          | SEBL               | X       |        |
| Monsieur | Jean-Marc | DUBOULET       | AELB               |         |        |
| Monsieur | Yvan      | GUENNICK       | CD29, SEA          | X       |        |
| Monsieur | Yann      | GOUEZ          | SEBL               | X       |        |
| Monsieur | Guillaume | HOEFFLER       | DDTM, SEB          |         |        |
| Madame   | Valérie   | HORYNIECKI     | SEBL               | X       |        |